



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL DU PETR SUD LOZÈRE

Séance du 9 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 avril, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Sud Lozère, se sont réunis à Florac, sous la présidence de Monsieur Daniel BARBERIO.

MEMBRES PRÉSENTS :

Les titulaires : Daniel BARBERIO, Pierre BONNET, Henri COUDERC, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Chantal HUC, Sylvette HUGUET, Sylvette HUGUET, René JEANJEAN, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Michel REYDON, Flore THEROND

Les suppléants : Jean-Max ANDRE, Martine BOURGADE, David FLAYOL

EXCUSES :

Les titulaires : Stéphan MAURIN

Les suppléants : Marie-Thérèse CHAPELLE, Gérard PEDRINI

Equipe : Sylvain LHUILLIER, Delphine BENARD

APPROBATION AVENANT BOURG CENTRE OCCITANIE FLORAC

Vu le contrat Bourg Centre de la commune de Florac du 7/12/2024, Considérant que la Région Occitanie a lancé une 2^{ème} génération de contrats territoriaux pour la période 2022/2028 et a décidé une prolongation et une actualisation des contrats Bourgs Centres déjà conclus par avenant, Considérant que les contrats Bourgs Centres s'inscrivent comme des sous-ensembles des Contrats Territoriaux Occitanie, Considérant les échanges et collaboration entre les différents partenaires, l'avenant au contrat Bourg Centre Florac a été présenté et validé lors d'un comité de pilotage 27/02/2024

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre Région, Département de la Lozère, Parc national des Cévennes, CC Gorges Causses Cévennes, PETR sud Lozère et la Commune de Florac. Il est construit autour des axes principaux suivants :

- Développer une offre de logements attractive et adaptée aux besoins du territoire, en lien avec le parcours résidentiel
- Agir pour un territoire vivant et dynamique à l'année, en soutenant un développement économique équilibré et durable qui s'appuie sur la valorisation des ressources locales
- Encourager une mobilité durable et inclusive en combinant aménagement sécurisé pour la pratique des mobilités actives et aménagement spatial équilibré des services et commerces
- Valoriser le patrimoine bâti communal et les espaces publics pour un développement équilibré et solidaire du territoire.

Après discussion, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant du contrat bourg centre Occitanie Florac 2022/2028, **AUTORISE et DONNE POUVOIR** au président à signer le contrat et toutes pièces nécessaires à la bonne mise en œuvre de ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Fait à Florac,

Le président, Daniel BARBERIO



PETR SUD LOZÈRE – Rue Sipple 5
contact@petr-sudlozere.fr

Date de transmission de l'acte: 25/04/2024

Date de réception de l'AR: 25/04/2024

048-200077758-AU_008_2024-AU

A G E D I

Nombre de membres

En exercice : 12

Présents : 11

Absents :

Procuration :

Nb suffrage exprimés : 12

Contre :

Absentions :

Pour : 12

Nul :

2024-4-14

9/04/2024

Date de convocation

02/04/2024

Date d'affichage

02/04/2024

**Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le**

Et publication du